



Communiqué de presse
Le 12 août 2021

EXFO inc. dépose un formulaire 13E-3 modifié

QUÉBEC, Canada, le 12 août 2021 – EXFO inc. (« **EXFO** » ou la « **Société** ») (NASDAQ : EXFO; TSX : EXF) annonce aujourd'hui que la Société a déposé une modification à son formulaire de déclaration d'opération prévu par la *Rule 13e-3* et intitulé *Schedule 13E-3* (le « **formulaire 13E-3** »), dont le dépôt initial auprès de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis (« **SEC** ») a eu lieu le 16 juillet 2021. La modification apportée au formulaire 13E-3 peut être consultée sur le profil d'EXFO sur EDGAR, à l'adresse www.sec.gov.

La SEC a demandé à la Société de fournir des renseignements supplémentaires concernant l'opération de fermeture annoncée précédemment (l'« **opération** »), dans le cadre de laquelle 11172239 Canada Inc. (l'« **acheteuse** ») fera l'acquisition de toutes les actions avec droit de vote subalterne émises et en circulation d'EXFO, sauf les actions avec droit de vote subalterne détenues par Germain Lamonde et Philippe Morin.

Exception faite de la hausse de la contrepartie de 6,00 \$ US à 6,25 \$ US, aucun changement n'a été apporté aux modalités de l'opération ni à la date de l'assemblée extraordinaire des actionnaires d'EXFO convoquée en vue de se prononcer sur un plan d'arrangement approuvant l'opération.

Aucune offre ni sollicitation

La présente annonce est faite à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre d'achat ni la sollicitation d'une offre de vente des actions avec droit de vote subalterne d'EXFO.

Tous les détails relatifs à l'opération sont présentés dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction (y compris la lettre d'envoi connexe et tous les autres documents déposés par EXFO auprès de la SEC), dont on peut obtenir une copie sans frais sur le site Web de la SEC à l'adresse www.sec.gov ou en communiquant par téléphone avec le secrétaire corporatif d'EXFO au 418 683-0913, poste 23704. Les documents devant être déposés au Canada peuvent également être obtenus sans frais à l'adresse www.sedar.com. **LES INVESTISSEURS ET LES ACTIONNAIRES SONT PRIÉS DE LIRE ATTENTIVEMENT L'INTÉGRALITÉ DU FORMULAIRE 13E-3 ET DES AUTRES DOCUMENTS DÉPOSÉS AUPRÈS DE LA SEC, CAR CES DOCUMENTS CONTIENNENT DES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ, L'OPÉRATION ET DES QUESTIONS CONNEXES.**

À propos d'EXFO

EXFO développe des solutions de test, de monitoring et d'analyse plus intelligentes destinées aux opérateurs de réseaux fixes et mobiles, aux fournisseurs de services Web et aux fabricants d'équipements du secteur des communications à l'échelle mondiale. Nos clients comptent sur

nous pour leur fournir d'excellentes performances réseau, des services extrêmement fiables et de l'information exhaustive relative aux abonnés. Ils se fient à notre gamme exceptionnelle d'équipements, de logiciels et de services pour accélérer les transformations numériques leur permettant de déployer la fibre, la 4 G/LTE et la 5G. Nos clients comptent sur notre expertise en matière d'automatisation, de dépannage en temps réel et d'analyse de mégadonnées pour garantir la performance de leur entreprise. Après plus de 30 années passées à bâtir la confiance de nos clients, les 1 900 employés d'EXFO travaillent aujourd'hui à leurs côtés dans plus de 25 pays, notamment en laboratoire, sur le terrain et dans des centres de données.

Information prospective

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières. Il contient également des déclarations prospectives au sens attribué à l'expression « forward-looking statements » dans la loi des États-Unis intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995, et il est de notre intention que ces déclarations prospectives soient assujetties aux règles d'exonération prévues par cette loi. Les déclarations prospectives sont des déclarations qui ne renferment aucun renseignement historique et qui ne sont aucunement liées à la situation actuelle. On reconnaît les déclarations prospectives à l'utilisation de mots ou d'expressions comme « peut », « s'attend à », « croit », « planifie », « prévoit », « à l'intention de », « pourrait », « estime » et « continue », d'expressions similaires ou de leur forme négative. En outre, toute déclaration concernant des attentes, des prévisions ou toute autre description ayant trait à des événements ou à des circonstances à venir est considérée comme étant une déclaration prospective. Les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de rendement futur et comportent des risques et des incertitudes. Plus précisément et sans limitation, le présent communiqué contient des déclarations et de l'information prospectives au sujet de ce qui suit : les énoncés et les incidences concernant les avantages prévus de l'opération pour EXFO, ses employés, ses partenaires d'affaires, ses actionnaires et d'autres parties prenantes, notamment les résultats financiers et les résultats d'exploitation futurs, les plans, les objectifs, les attentes et les intentions de l'acheteuse ou d'EXFO, et le moment prévu de l'assemblée et de la réalisation de l'opération proposée.

*En ce qui a trait aux déclarations et à l'information prospectives concernant les avantages et le moment prévus de la réalisation de l'opération proposée, EXFO les a fournies en se fondant sur certaines hypothèses qu'elle estime raisonnables à l'heure actuelle, y compris des hypothèses quant à la capacité des parties d'obtenir, en temps utile et à des conditions satisfaisantes, les approbations requises des actionnaires et des tribunaux et quant à la capacité des parties de satisfaire, en temps utile, aux autres conditions de réalisation de l'opération proposée, ainsi que sur d'autres attentes et hypothèses concernant l'opération proposée. Les dates prévues peuvent changer pour de nombreuses raisons, notamment l'incapacité d'obtenir, en temps utile, les approbations requises des actionnaires et des tribunaux, la nécessité de prolonger les délais pour satisfaire aux autres conditions à la réalisation de l'opération proposée ou la possibilité pour le conseil d'administration d'examiner et d'approuver, sous réserve du respect par la Société des obligations qui lui incombent à cet égard aux termes de la convention régissant l'arrangement (la « **convention d'arrangement** »), une proposition supérieure pour la Société. Bien qu'EXFO estime que les attentes mentionnées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, elle ne peut garantir qu'elles se révéleront exactes ni que l'opération proposée sera réalisée ou qu'elle le sera selon les modalités et conditions énoncées dans le présent communiqué. Par conséquent, les investisseurs et autres intéressés sont avisés de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives.*

Les risques et incertitudes inhérents à la nature de l'opération proposée comprennent, sans s'y limiter, les suivants : l'incapacité des parties d'obtenir les approbations requises des actionnaires et des tribunaux ou de satisfaire par ailleurs aux conditions à la réalisation de l'opération proposée; l'incapacité des parties d'obtenir de telles approbations ou de satisfaire à de telles conditions en temps utile; les frais importants liés à l'opération ou les obligations inconnues; la possibilité pour le conseil d'administration d'examiner et d'approuver, sous réserve du respect par la Société des obligations qui lui incombent à cet égard aux termes de la convention d'arrangement, une proposition supérieure pour la Société; l'incapacité de tirer les avantages prévus de l'opération proposée; et la conjoncture économique générale. L'incapacité des parties d'obtenir les approbations requises des actionnaires et des tribunaux, de satisfaire par ailleurs aux conditions à la réalisation de l'opération proposée ou de réaliser l'opération proposée pourrait faire en sorte que celle-ci ne soit pas réalisée ou qu'elle ne le soit pas selon les modalités proposées. De plus, si l'opération proposée n'est pas réalisée et qu'EXFO demeure une entité indépendante, il y a des risques que l'annonce de l'opération proposée et l'affectation de ressources considérables de la Société à la réalisation de l'opération proposée aient une incidence sur les relations d'affaires et les relations stratégiques de la Société (y compris avec des employés, des clients, des fournisseurs et des partenaires futurs et éventuels), sur ses résultats d'exploitation et sur ses activités en général, ainsi qu'un effet défavorable important sur ses activités, sa situation financière et ses perspectives actuelles et futures. De plus, si EXFO n'est pas en mesure de respecter les modalités de la convention d'arrangement, elle pourrait être tenue, dans certaines circonstances, de payer des frais à l'acheteuse, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation ainsi que sur sa capacité de financer ses perspectives de croissance et ses activités actuelles. Par conséquent, le lecteur est prié de ne pas se fier indûment aux déclarations et à l'information prospectives contenues dans le présent communiqué. De plus amples renseignements concernant ce qui précède et d'autres risques, incertitudes ou facteurs sont présentés dans les documents déposés par EXFO auprès de la SEC ainsi que dans la déclaration d'opération sur formulaire 13E-3 et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent document reflètent les attentes de la Société en date des présentes et pourraient changer après cette date. La Société rejette expressément toute obligation ou intention de réviser ou de mettre à jour les déclarations prospectives, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si la législation en valeurs mobilières ne l'y oblige.

EXFO-C

Pour de plus amples renseignements

Vance Oliver

Directeur, Relations avec les investisseurs

418 683-0913, poste 23733

vance.oliver@exfo.com